



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

## COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43  
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

**Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron**

**Mail : [cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr](mailto:cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr)**

Voiron, le 14 mars 2022

### Réunion du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes le 10 mars 2022 en VISIO COMPTE-RENDU

#### **Présents :**

**Mmes V. BAJOLLET - V. BERTRAND - C. MONIN - M. ROUX - N. TRIVES**

**Mrs JP. CARTIER – R. CASTANT – M. CHANUT - P. CHIRAND**

**F. DELAUNE - R. EVRARD – G. GARIN-LAUREL - P. JEUDY - A. KHALINI**

**C. LAVAL - J. MASSINI - F. MONIER - A. ORTHALA - R. TARTRY**

**JY. THEARD - R. THOMET**

**Excusés : C. ALIGNE - N. MAISON - E. GOUGAT**

**Absents : R. BIGOT**

**Assiste à la réunion ;**

**Mr C. ARSAC, CTFR**

#### **1. Changement du Siège du Comité Régional**

Depuis la fusion Auvergne-Rhône-Alpes nous ne fréquentons plus le site de Voiron qui est notre siège social, pour des raisons de situation géographique.

Or nous recevons des courriers officiels au siège social qui restent en souffrance car le suivi ne se fait pas. Cette situation nous a causé quelques problèmes.

Le Comité de l'Isère vient de s'installer dans des nouveaux locaux dont il est propriétaire et de propose d'abriter le siège social du Comité Régional avec une boîte aux lettres spécifiques qui sera relevé régulièrement.

Pour ce qui est stockage du matériel entreposé à Voiron, il faudra trouver une solution qui est indépendante de la position su siège social.

Le changement du siège social nécessite de modifier l'article 1 des Statuts du Comité Régional. Vu qu'il s'agit d'un simple changement d'adresse à l'intérieur du même département, la modification des statuts ne nécessite que l'approbation du Comité Directeur réuni ce jour, 10 mars 2022.

Le nouveau siège social est transféré à compter de ce jour à l'adresse suivante :

Espace Saint Martin

272, Rue des Vingt Toises

38950 SAINT MARTIN LE VINOUX

**Cette modification est approuvée par le Comité Directeur, à l'unanimité des présents**

## **1. Information sur le Congrès National - Principales informations dévoilées à ce Congrès :**

### ➤ Vétérans :

La catégorie Vétérans concernera les +55 ans à partir de 2023. C'est une décision du Comité Directeur, le projet n'a été soumis au vote des Comités

Tous les CD sont inquiets des répercussions sur la prise de licences et l'organisation des compétitions pour les plus anciens (+70 ans)

### ➤ Elections 2024 :

Pour le renouvellement du Comité Directeur de la FFPJP en 2024, la parité Hommes-Femmes (50-50) devra être respectée. Cette mesure devrait s'appliquer aux Comités Régionaux et Départementaux au mandat suivant (2028).

## **2. Conseil National 25-26 mars 2022**

Lors du prochain Conseil des Régions de fin mars, le Président souhaite voir aborder les thèmes suivants :

### ➤ Vétérans +55 ans : faire remonter le mécontentement des CD sur cette mesure décidée unilatéralement

### ➤ Quotas Jeunes au Championnat de France :

Proposition AURA : un nombre d'équipes est attribué à chaque Région qui fait son affaire de leur répartition entre les CD (qualifications directes) et la Région (qualification au Championnat Régional).

## **3. Championnats Régionaux :**

Logement à Montluçon et Le Pouzin = Hôtel IBIS

Menus Montluçon proposés : voir le remplacement possible du porc

### ➤ validation CDC et Règlement

- Dans le Cahier des Charges : rajouter 1 arbitre « Organisation » lorsque l'arbitre Régional est seul : Doublette Mixte, Promotion et Vétéran
- Lorsque les carrés de jeux sont morcelés et éloignés (ce sera le cas au Pouzin), l'organisateur devra rajouter des arbitres supplémentaires

**Sous réserves des modifications ci-dessus à faire, le Cahier des Charges et le Règlement des Championnats Régionaux sont approuvés.**

- Doublette Jeunes Rhône-Alpes : le club de La Motte Servolex qui devait accueillir cette compétition ne pourra pas le faire. Le CD73 recherche un autre site.

## 4. Compétitions Jeunes

- Organisation du CRC

**Après discussion, la majorité des membres du Comité Directeur sont favorable à l'organisation d'un CRC Jeunes Régional (avec les 12 comités) dès cette année.**

Alain KHALINI étudie la possibilité de l'organiser à Clermont-Ferrand : 24-25/09/2022 (48 jeux, restauration sur place, hôtels)

Formule retenue, pour chaque catégorie :

- 3 poules de 4 : 3 rencontres dans chaque poule
- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule et le meilleur second disputent les ½ finales, les vainqueurs sont qualifiés au CNC.
- Les vainqueurs des ½ disputent le titre sur une Epreuve de Tir de départage
- Les perdants des ½ disputent la 3<sup>ème</sup> place sur une Epreuve de Tir de départage. Cette place pourrait être qualificative au CNC, si la Fédération nous octroi une place supplémentaire.

- Autres compétitions Jeunes

- Trophée des Jeunes en Doublette : organisé en Rhône-Alpes sur la même formule que les années précédentes.
- Auvergne : ce Trophée Doublette sera organisé en 2023

## 5. Mini Bol d'Or Féminin

Plusieurs Comités Départementaux souhaitent que le mode de qualification au Mini Bol d'Or Féminin soit organisé de la même façon dans tous les Comités.

D'autre part, dans le cadre du développement de la pratique féminine, la FFPJP encourage les Comités à organiser des compétitions féminines. Si le Mini Bol d'Or Régional n'est ouvert qu'à 24 équipes, les qualificatifs départementaux doivent permettre au plus grand nombre d'y participer.

En conséquence le Comité Directeur décide, à partir de 2023 : (décision prise à l'unanimité des présents)

- Les équipes qualifiées au Mini Bol d'Or Féminin doivent être issues obligatoirement d'un qualificatif ouvert à toutes les licenciées et se déroulant sur le même mode de compétition que la finale Régionale (formule marathon avec 8 parties au moins, sur 1 journée complète au minimum)
- Homogénéité club non obligatoire
- Remplacement des qualifiées : 1 joueuse maximum par équipe

La Commission Règlement modifiera le Règlement actuel pour prendre en comptes ces nouvelles dispositions. Il faudra également réécrire le paragraphe expliquant la fin d'une partie au coup de sifflet.

Valérie Bertrand et Elisabeth Gougat sont venues passer le week-end à Valence pour observer l'organisation Rhône-Alpine avec le projet d'organiser la même manifestation avec les 4 départements auvergnats en 2023.

## 6. Information sur le Congrès National - Principales informations dévoilées à ce Congrès :

### ➤ Vétérans :

La catégorie Vétérans concernera les +55 ans à partir de 2023. C'est une décision du Comité Directeur, le projet n'a été soumis au vote des Comités  
Tous les CD sont inquiets des répercussions sur la prise de licences et l'organisation des compétitions pour les plus anciens (+70 ans)

### ➤ Elections 2024 :

Pour le renouvellement du Comité Directeur de la FFPJP en 2024, la parité Hommes-Femmes (50-50) devra être respectée. Cette mesure devrait s'appliquer aux Comités Régionaux et Départementaux au mandat suivant (2028).

## 7. Divers

### ➤ Compétitions Régionales 2022-2024

Le calendrier prévisionnel a été diffusé aux Membres du CR. Il va être diffusé aux CD qui devront le confirmer. Pot les manifestations se déroulant en Auvergne, la Commission Territoriale devra les attribuer aux CD, assez rapidement pour que ceux-ci se mettent en recherche des sites

### ➤ Compétition Jeunes Automne en Rhône-Alpes

Toujours en attente du projet de la Commission Jeunes

### ➤ Championnat de France Handi-Pétanque

Il se déroulera en 2022 à BANS (Jura). Il devrait y avoir des qualificatifs régionaux. Ces qualificatifs doivent être organisés par la Fédération Handisport avec le support logistique du CR AURA. Attendre les précisions de la FFPJP sur ce championnat.

### ➤ Arbitrage des compétitions Régionales

Projet proposé par F. DELAUNE : il faut mettre en valeur le grade d'Arbitre Régional et pour cela leur faciliter l'accès à toutes les compétitions de notre Région, notamment les inciter à aller arbitrer dans tous les CD de notre Région.

Ceci concerne : les Concours Régionaux, les CRC, les Championnats Régionaux

### Proposition :

- Le déplacement de l'arbitre sur le lieu de la compétition est pris en charge par le Comité Régional
- L'organisateur aura uniquement à sa charge, l'indemnité forfaitaire d'arbitrage
- Uniformiser l'indemnité forfaitaire dans tous les CD de notre Région

- Décision à prendre lors de notre réunion d'Octobre 2022, pour application en 2023.

*Pour mémoire : en 2023, l'arbitre national, désigné par la Fédération sur les Concours Nationaux et Internationaux sera prise en charge par la Fédération.*

Le Président,  
Pascal CHIRAND



Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre CARTIER



